





1. CONTEXTE

Protéger et préserver notre environnement, notre air, notre eau et nos terres. Soutenir les employés et contribuer au développement de l'ensemble de la collectivité et des diverses communautés. La Société des alcools du Québec (SAQ) travaille à l'atteinte de ces objectifs depuis plusieurs années déjà. Bien que son mandat soit d'ordre commercial, elle désire susciter la fierté des Québécois en se positionnant comme l'un des meilleurs détaillants du Québec en matière de développement durable.

Le développement durable favorise des actions qui ont pour but d'améliorer l'environnement, de soutenir l'individu et les collectivités. Il met entre autres de l'avant les thèmes, du partenariat, de la prévention et de la préservation. La SAQ souscrit à ces principes porteurs d'avenir entre autres dans la présente Politique d'approvisionnement responsable.

La démarche de la SAQ présente des avenues et des solutions concrètes, mais laisse également la porte ouverte à l'innovation et à la créativité. Son succès repose sur la participation de tous : elle invite donc les dirigeants, les employés, les fournisseurs, les partenaires et les clients à faire des gestes pouvant faire la différence.

2. PORTÉE ET OBJECTIFS

- 2.1. PORTÉE | Cette Politique intègre des principes environnementaux, sociaux et économiques aux pratiques d'achat de la SAQ. Elle sert de guide à tous les employés et fournisseurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise et porte sur :
- les boissons alcooliques et leurs contenants;
- les biens et services achetés pour le fonctionnement interne de la SAQ.
- 2.2. OBJECTIFS | La SAQ vise à réaliser et à maintenir dans les meilleures conditions possible une sélection appropriée de produits et de services répondant aux besoins de ses requérants internes et de sa clientèle, tout en maintenant de saines relations commerciales avec ses fournisseurs.

Cette Politique a pour objectif l'implantation de principes et de mesures visant à s'assurer que les produits que l'entreprise et ses partenaires d'affaires commercialisent ainsi que les biens et services qu'elle achète, sont fabriqués dans des conditions respectueuses de l'environnement et des personnes (travailleurs et communautés). Il s'agit pour la SAQ de faire la promotion des pratiques responsables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

3. MISE EN ŒUVRE

Cette Politique est appliquée par les employés de la SAQ et rayonne sur sa clientèle et ses partenaires d'affaires. La SAQ entend promouvoir, développer et utiliser des critères de sélection qui lui permettront de mieux intégrer le développement durable à ses pratiques d'approvisionnement. Ces critères serviront à donner des repères aux fournisseurs à l'occasion de la présentation de leurs produits et services. Par exemple, détenir une certification reconnue et crédible peut représenter un outil de promotion et pourrait s'avérer un avantage compétitif lors de la sélection d'un produit.

Les mécanismes de suivi incluront des demandes d'information (ex. rapports, certificats, politiques, données) découlant des différents critères de sélection. Ceci permettra à la SAQ de capter l'attention et d'informer ses requérants internes et sa clientèle quant aux produits et aux services qui respectent des critères de qualité et de développement durable. Aussi, ces informations permettront la SAQ de valoriser les produits et les services résultant de pratiques responsables.

La SAQ souhaite favoriser une approche collaborative de dialogue avec ses employés et fournisseurs et sensibilisera ceux-ci aux réalités et tendances du marché en matière de développement durable. Plusieurs partenariats ont déjà été mis en place avec ses fournisseurs de vins, de spiritueux, de biens et services ainsi qu'avec des universités spécialisées en recherche dans ce domaine.

La Politique d'approvisionnement responsable devra être considérée dans tous les appels d'offres, les devis ainsi que les propositions d'affaires et elle sera facilement accessible à tous, en ligne (www.sag.com).

4. PRINCIPES

4.1. ENVIRONNEMENT | Dans la mesure où la protection de l'environnement est devenue une priorité pour l'ensemble de la société, la SAQ souhaite mieux contrôler et minimiser l'impact de ses activités. Elle veut également revoir ses besoins et ses habitudes de consommation afin de faire des choix responsables.

La SAQ est consciente que la production de produits nécessite une consommation de ressources naturelles et énergétiques qui peut engendrer des répercussions sur l'environnement. Par contre, il est possible de prévenir et de réduire ces impacts en appliquant certaines mesures de gestion environnementale.

Par conséquent, la SAQ s'engage à promouvoir et valoriser chez ses fournisseurs des pratiques, des produits et des services qui évitent le gaspillage et optimisent l'utilisation des ressources dans leurs activités.

Afin d'atteindre cet objectif, la SAQ encouragera l'innovation et définira des critères de sélection qui prendront en considération les démarches des fournisseurs tels que l'obtention d'une certification reconnue et crédible, l'économie d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de matières recyclées et recyclables, la réduction des emballages (ex. : verre allégé pour les boissons alcooliques), ainsi que la gestion des matières résiduelles (règle des 3R-V : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

4.2. SOCIAL | En tant que société d'État, la SAQ estime qu'elle doit non seulement donner l'exemple, mais aussi savoir innover et faire preuve d'une plus grande sensibilité à l'endroit de son environnement tant humain que physique.

La SAQ réalise que ses fournisseurs peuvent avoir un impact social, tant positif que négatif. Par conséquent, elle souhaite sensibiliser ses fournisseurs à adopter de bonnes pratiques sur le plan humain.

S'engageant elle-même à être socialement responsable à travers son Code d'éthique des employés et son implication dans la communauté, la SAQ désire privilégier et valoriser, par le biais de ses appels d'offres, les produits et les services fabriqués et fournis par des fournisseurs qui ont mis en place des programmes sociaux internes ou qui ont adhéré à un programme reconnu ou obtenu une certification tels que le Pacte mondial, SA 8000² ou OHSAS 18001³.

4.3. ÉCONOMIQUE | Ayant un mandat d'ordre commercial, la SAQ doit trouver un équilibre entre des pratiques responsables et une efficacité économique. Cela signifie entre autres de privilégier et valoriser les fournisseurs ayant des pratiques responsables et respectueuses des personnes et de l'environnement et dont les activités contribuent au dynamisme et aux retombées socioéconomiques de leur collectivité.

http://www.pactemondial.org/

² http://www.sa-intl.org/ ou http://www.saasaccreditation.org/

³ http://www.ohsas-18001-occupational-health-and-safety.com/